

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

- Conseillers présents : Mesdames LIOTARDO Maria Térésa, MESSAGER Christine, ROUVIER Joëlle, SOLE Pascale ;
Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, FALCHI Patrick, GARRON Sylvain.
- Absents représentés : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
- Absent excusé : DA CUNHA Joaquim.
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER

Début de séance : 18 h 45

Fin de séance : 19 h 21

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajournement de deux délibérations :

- o La quatrième délibération concernant la concession de bail d'un appartement communal dans le château d'Artignosc-sur-Verdon ;
- o Et la sixième délibération concernant la convention pâturage ;

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, acceptent cet ajournement.

DELIBERATIONS

2020-09-033 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} octobre 2020, à temps non complet et à raison de 26 heures hebdomadaires ;

2020-09-034 - REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en application de la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) comme présentée par Monsieur le Maire et Madame Christine MESSAGER ;

2020-09-035 - MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP sur la base des critères et montants présentés par Monsieur le Maire et Madame Christine MESSAGER ;

2020-09-036 - CONVENTION DE SURVEILLANCE DES EAUX DE CONSOMMATION ET DES INSTALLATIONS SANITAIRES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat et le devis tels que proposés par LDAi 83 et présentés par Monsieur le Maire, pour une durée de trois ans et un montant annuel HT de 140,56 € ;

Et autorise Monsieur le Maire à signer le - dit contrat avec LDAi 83 et toutes pièces correspondant à cette affaire ;

2020-09-037 - ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et le plan de financement pour l'acquisition de matériel et de mobilier tels que présentés par Monsieur le Maire et sollicite auprès de la région l'attribution d'une subvention au titre du FRAT afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;

Montant des acquisitions envisagées : 22 646 € HT

(PC portable - Ampoules LED - Machine à glaçons - Four micro-ondes - Four mixte à vapeur)

Région (FRAT) : 12 000 € HT

Autofinancement : 10 646 € HT

2020-09-038 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter, pendant la durée de son mandat, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;

2020-09-039 - REVISION DES LOYERS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder à la régularisation d'indexation des loyers communaux.

En effet, la dernière indexation datant de juillet 2017, le conseil municipal charge Monsieur le Maire :

- de reprendre, le 1^{er} janvier 2021 les montants des loyers tels qu'établis en juillet 2017 ;
- de réviser les loyers aux dates prévues dans les baux, à compter du 1^{er} juillet 2021 pour l'année 2020 - 2021 ;

2020-09-040 - REMISE GRACIEUSE DES DROITS D'EMPLACEMENT POUR LE CAMPING MUNIICIPAL « L'EOUVIERE VERTE » EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 :

Considérant la crise sanitaire inédite due au COVID-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer d'un mois de loyer (en janvier 2021) tous les résidents du camping « L'Éouvière Verte » ayant acquitté leur droit d'entrée avant le mois de mars 2020 et n'ayant pas quitté le camping au cours de l'année 2020 ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Madame Pascale SOLE présente à l'assemblée le site de la FONDATION DU PATRIMOINE, en particulier le dossier de restauration du tableau Saint Clair et Sainte Euphémie. Elle présente aussi la maquette du nouveau site internet de la commune en cours de modernisation.
- ❖ Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance du matériel électronique de communication en place dans le village.
- ❖ Il informe la population des différents projets et des demandes diverses faites à la commune :
 - Projet pour créer un réseau de refoulement des eaux usées du camping vers la station d'épuration du village, en cours d'étude par le conseil municipal ;
 - Demande pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune, les élus sont contre ;
 - Demande de subvention de la part de la SPA : les conseillers municipaux sont d'accord pour accorder une subvention de 210 euros au titre de l'année 2021 ;
 - Demande des co-propriétaires du lotissement des Planets pour l'acquisition de petites parcelles contiguë à leurs biens : en cours d'étude par le conseil municipal ;
 - Etudes pour la création d'une voie de déplacement douce entre le village et le lac : demande de subvention au titre du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) par le biais de la communauté de communes ;
- ❖ Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cette année le conseil municipal a fixé le montant maximum du cadeau de Noël individuel à offrir aux enfants du village à 45 euros par enfant.

- ❖ Madame Christine MESSAGER informe que la facturation de l'eau du 1^{er} semestre 2020 est en cours d'élaboration. Les factures sont prêtes et faites à partir d'une estimation équivalente à la consommation du 1^{er} semestre 2019. La relève sera faite courant novembre 2020 pour la facturation du 2^{ème} semestre.
- ❖ Madame Christine MESSAGER indique qu'en partenariat avec la CCLGV, le conseil municipal est favorable, à titre expérimental, à l'installation du LAEP (Lieu Accueil Enfants-Parents) pour deux matinées par mois sur la commune. Une communication sera faite en temps et en heure.

N'ayant plus de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 21 minutes

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 21 septembre 2020

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



ECHANGES AVEC LE PUBLIC :

Sont notamment évoqués par le public présent :

- Demande de vente de stère de bois aux particuliers ;
- Le problème des chats errants à stériliser ;
- Les commerces du village (dialogue - problèmes - solutions) ;
- Le panneau information : analyse d'eau à la plage ;
- Le problème des chiens sur la plage ;
- Les problèmes récurrents de téléphonie et de réseau internet ;
- La fibre : date d'arrivée
- Adressage : réunion début octobre pour confirmer les adresses de cœur de village ;
- Le dispositif « voisins vigilants » ou autre : Réunion de présentation de l'ASVP ;
- Matérialiser les places de stationnement à la salle polyvalente ;
- Survol des hélicoptères ;
- L'association « Le Champ des stylos » : activité autorisée dans la salle au 1^{er} étage de la mairie ;